



Département des fabriques

1073, boul. René-Lévesque Ouest, Québec G1S 4R5
Bur. : (418) 688-1211, Télécopieur : (418) 688-1399

Page Internet : <http://fabriques.ecdq.org/>

Courriel : fabriques@ecdq.org

15 janvier 2018

Au président ou à la présidente de l'assemblée de la fabrique de la paroisse

Au responsable désigné du dossier des travaux de restauration et de conservation d'un édifice à usage religieux admissible

Objet : Programme de subventions du Volet 1 du Conseil du patrimoine religieux du Québec pour la restauration des bâtiments admissibles et les églises dont la cote est A, B ou C

La présente est pour vous informer que pour les églises éligibles au programme de subventions du **CPRQ**, il est maintenant temps de **préparer votre demande** ou **de réviser et de confirmer votre projet de travaux** pour l'année 2018-2019 (à réaliser normalement en 2019) et de présenter une planification de travaux à prévoir pour les trois années suivantes (2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022).

Pour **les demandes de subventions de l'année 2018-2019** (à réaliser normalement en 2019), vous devez présenter un **dossier complet**. Pour la **planification triennale**, il s'agit de présenter une annexe informant des travaux et des coûts budgétaires sur les immeubles éligibles.

La date limite d'inscription **pour une demande de subvention 2018-2019** et la **planification triennale** pour les années inscrites ci-haut est le **31 mars 2018**.

LES DEMANDES DOIVENT SE FAIRE MAINTENANT PAR INTERNET (courriel). Le formulaire officiel de demande est sur le site du CPRQ : <http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/fr/aide-financiere/formulaires> . Cliquez sur le lien « volet 1- Formulaire- Biens immobiliers ».

Le formulaire doit être accompagné de la résolution de l'assemblée de fabrique, de l'annexe budgétaire, du carnet de santé à jour (fait par un professionnel), d'une preuve d'assurance et d'une preuve de la présence d'un système de détection incendie fonctionnel.

Prenez note qu'il est très important d'avoir des chiffres vérifiés et mis à jour pour la demande 2018-2019, car c'est uniquement à partir de ces chiffres que le montant de subvention est calculé. La somme calculée sera alors le seul montant accordé, peu importe une augmentation des coûts, soit lors de la réception des soumissions ou lors de la réalisation de projet.

Dès que votre dossier de demande est prêt, **veuillez transmettre le tout** :

- 1- **Obligatoirement par COURRIEL**, en format « PDF » avec tous les documents requis à : conseil@patrimoine-religieux.qc.ca
- 2- **Obligatoirement par la POSTE**, CPRQ, 100, RUE SHERBROOKE EST, BUREAU 3300, MONTRÉAL (QUÉBEC) H2X 1C3
- 3- De plus pour les fabriques du diocèse catholique de Québec,
 - a. une copie conforme en format « PDF » doit être aussi transmise par courriel à fabriques@ecdq.org ,
 - b. une copie papier du formulaire, de la résolution, et du carnet de santé au Département des fabriques.

Il est utile de rappeler que la Table de concertation Québec-Chaudière-Appalaches 02 du CPRQ sélectionne les demandes par ordre de priorité, à partir des critères suivants :

- statut patrimonial de l'église selon la Loi sur le patrimoine culturel (monument, arrondissement historique, citation, etc.) pour tous les immeubles à fonction religieuse,
- cotation « A, B, C » du CPRQ pour les églises construites avant 1945, et cotation « A » seulement pour les églises construites après 1945,
- enveloppe externe et structure d'un immeuble (travaux de gros œuvre, maçonnerie, clocher, portes et fenêtres), urgence pour les usagers, mise aux normes et sécurité des utilisateurs, électricité,
- travaux réalisés dans un plan d'ensemble sur plusieurs phases ou sur plusieurs années,
- travaux de réfection intérieure et de gicleurs,
- capacité financière du propriétaire.

Les travaux reliés au chauffage sont exclus du programme de subvention

Pour voir les églises de votre paroisse qui sont éligibles au programme, il faut consulter le fichier attaché au courriel d'information ou voir le lien : http://fabriques.ecdq.org/wp-content/uploads/Liste-des-fabriques-eligibles_ecq_2018.pdf .

Vous pouvez aussi vous procurer le formulaire de demande d'aide et quatre autres documents, dont un exemple de carnet de santé, à la page Internet du Département des fabriques : <http://fabriques.ecdq.org/patrimoine/table-02-du-cprq/> .

Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec le Département des fabriques.

Merci

Rémy Gagnon

*Responsable du Département des fabriques de l'Église catholique de Québec
en collaboration avec la Table de concertation 02 du CPRQ Québec-Chaudière/Appalaches*